

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 COMPTE-RENDU SUCCINCT

Ville de LALLAING

Convocation du 19 mars 2019
Séance du 25 mars 2019 à 17h30 Salle des Mariages
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Maire
29 membres élus

Étaient présents : (25)

M. FONTAINE Jean-Paul, Mme SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, M. ZEBBAR Kamel, Mme MAES Françoise, M. MEREU Marco, Mme MARTIN Christelle, Mme NICOLE Paule, M. JENDRASZEK Michel, M. NOIRET Patrick, Mme RUTKOWSKI Christiane, Mme HAUDRECHY Annie, M. PROVENZANO Antonio, M. DELBASSEE René, Mme BOUHMILA Nadège, Mme DAMIEN Laetitia, Mme DEVIGNE Stella, M. Thierry DANCOINE, Mme MARFIL Nicole, M. Joël LENGLIN, Mme FATRAS Annie, M. PIESSET Arnaud, M. ROBIN Bruno, Mme DUREUX Cathy, M. GRZEMSKI Christian.

Étaient excusés : Procurations : (04)

Mme Jocelyne DUBOIS donne pouvoir à Mme Nadège BOUHMILA, M. José THUMEREL donne pouvoir à M. Alain KLEE, Mme Laurence WASSON donne pouvoir à Mme Christelle MARTIN, M. Noham DELOEIL donne pouvoir à M. Marco MEREU.

Absente (s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Christelle MARTIN

2019-3-01 - COMMUNE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'Exercice 2018, et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des Dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de Titres de Recettes, les bordereaux des Mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2018 celui de tous les Titres de Recettes émis et celui de tous les Mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 16

Contre : 13 (9 du groupe « Revivre de nouveau à Lallaing, 1 du groupe « Tous Ensemble, 2 du groupe « L'avenir de Lallaing, 1 du groupe « Agir pour Lallaing).

Abstentions : 00

2019-3-02 - COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

(voir copie ci-joint)

2019-3-03 - COMMUNE ANNEE 2018 - REPRISE DES RESULTATS

(voir copie ci-joint)

2019-3-04 - COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2019

Sur présentation et après étude du Budget Primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le vote du Budget Primitif 2019 et arrête la balance des comptes comme suit :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 006 625,68 €
RECETTES	8 006 625,68 €

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 108 402,72 €
RECETTES	4 108 402,72 €

Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 16

Contre : 13 (9 du groupe « Revivre de nouveau à Lallaing, 1 du groupe « Tous Ensemble », 2 du groupe « L'avenir de Lallaing, 1 du groupe « Agir pour Lallaing.)

Abstentions : 00

2019-3-05 - TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2019

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation de l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition émanant des Services Fiscaux, ainsi que le produit prévisionnel attendu à taux constant, reçu le 13 mars 2019.

Monsieur le Maire précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget ne peut être inférieur au produit fiscal attendu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de la manière suivante pour les 3 taxes directes locales pour 2018 pour un produit fiscal attendu de **1 621 170 €**.

TAXE	TAUX COMMUNAL 2019
TAXE D'HABITATION.....	18,70 %
TAXE FONCIERE (BATI).....	27,47 %
TAXE FONCIERE (NON BATI).....	76.67 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE pour l'année 2019, les taux communaux d'imposition ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	00
Abstentions :	00

2019-3-06 ECOLE JEANNE D'ARC - DOTATION FORFAITAIRE DE JANVIER A DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la dotation forfaitaire 2018 à l'école privée Jeanne d'Arc pour la scolarité des enfants Lallinois inscrits en classe élémentaire dans cet établissement à hauteur de 743€ par élève Lallinois.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant versé pour 2018 (versement sur 10 mois) :

- 34 921 € au titre de la participation financière par élève lallinois (47 élèves x 743€)
- une subvention complémentaire de 10 000€

Monsieur le Maire propose de reconduire cette participation pour 2019, sur les bases suivantes :

Participation financière : 743 € x 47 élèves = 34 921 €
 Participation complémentaire : 10 000 €
 Versement sur 10 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur le versement d'une participation financière communale de **34 921 €** à L'école Jeanne D'arc représenté par l'OGEC pour les enfants Lallinois inscrit en classe élémentaire pour 2019.

DONNE SON ACCORD sur une participation complémentaire de **10 000 €** pour 2019.

Nombre de suffrages exprimés :	29
Pour :	26
Contre :	00
Abstentions :	01 « du groupe « Tous Ensemble ».
Refus de vote :	02 « du groupe « l'Avenir de Lallaing ».

2019-3-07 ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - FOURNITURES SCOLAIRES 2019

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, pour l'année 2019, l'attribution d'une dotation par élève, à savoir :

- pour les écoles Maternelles : 32€ par élève
- pour les écoles Élémentaires : 32€ par élève

La dotation comprend l'achat des fournitures scolaires et le papier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions de Monsieur le Maire présentées ci-dessus pour l'attribution d'une dotation par élève aux écoles maternelles et élémentaires ;

PREcise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2019.

Nombre de suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	00
Abstentions :	00

2019-3-08 MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Par délibération en date du 7 Février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification statutaire liée au changement de dénomination de la communauté d'agglomération « DOUAISIS AGGLO ».

Vu le courrier en recommandé avec accusé réception en date du 6 mars 2019 de Douaisis Agglo nous demandant de se prononcer sur cette modification des statuts de la communauté.

Conformément à la procédure applicable (articles L5211-20 du CGCT) les communes sont amenées à se prononcer sur cette modification des statuts de la communauté.

Il vous est proposé,

- d'approuver la nouvelle dénomination de la communauté d'agglomération : « DOUAISIS AGGLO »
- d'approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le projet de statuts modifié tel que présenté en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la nouvelle dénomination de la communauté d'agglomération : « DOUAISIS AGGLO »
- APPROUVE** la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le projet de statuts modifié tel que présenté en annexe,
- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 02 « du groupe l'Avenir de Lallaing »

2019-3-09 ORANGE - DEMANDE D'ACCORD POUR CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de la société ORANGE en date du 06 mars 2019, nous prévenant qu'ils ont été sollicités par la société TRAPIL (société des transports pétroliers par pipeline) pour desservir en téléphonie filaire l'abri technique situé au lieu-dit « les tourbières » sur la parcelle ZC 13, afin d'y accéder ils doivent emprunter le chemin d'exploitation ZC 12 qui appartient au domaine privé de la Commune de Lallaing.

Il vous est proposé :

→ de donner votre accord sur le droit de passage en terrains privés avant d'entreprendre les travaux pour une pose d'une artère de Télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur le droit de passage à la société ORANGE en terrains privés sur le chemin d'exploitation ZC 12 qui appartient au domaine privé de la commune de Lallaing.

Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 00
Abstentions : 00

La séance est levée à 20h10

Rédigé à Lallaing, le 04 avril 2019

Séance du 25 mars 2019

L'an 2019, le 25 mars, le Conseil Municipal de Lallaing, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	25	28 Pour : 15 Contre : 13 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme BOUHMILA Nadège, Mme DAMIEN Laëtitia, M. DANCOINE Thierry, M. DELBASSEE René, Mme DEVIGNE Stella, Mme DUREUX Cathy, Mme FATRAS Annie, M. FONTAINE Jean-Paul, M. GRZEMSKI Christian, Mme HAUDRECHY Annie, M. JENDRASZEK Michel, M. KLEE Alain, M. LENGLIN Joël, Mme MAES Françoise, Mme MARFIL Nicole, Mme MARTIN Christelle, M. MEREU Marco, Mme NICOLE Paule, M. NOIRET Patrick, M. PIESSET Arnaud, M. PROVENZANO Antonio, M. ROBIN Bruno, Mme RUTKOWSKI Christiane, Mme SOLTANI Nacera, M. ZEBBAR Kamel

Procurat ion(s) :

Mme WASSON Laurence donne pouvoir à Mme MARTIN Christelle, Mme DUBOIS Jocelyne donne pouvoir à Mme BOUHMILA Nadège, M. THUMEREL José donne pouvoir à M. KLEE Alain, M. DELOEIL Noham donne pouvoir à M. MEREU Marco

Date de la convocation
19 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
28 mars 2019

Etai(en)t excusé(s) :

M. DELOEIL Noham, Mme DUBOIS Jocelyne, M. THUMEREL José, Mme WASSON Laurence

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MARTIN Christelle

28 mars 2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

et publication du

28 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr le Maire (il est précisé que Mr le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote), acceptant à l'unanimité que le conseil municipal soit présidé par Madame MAES Françoise, pendant l'absence de Monsieur le Maire, lors du passage au vote, après la présentation du Compte Administratif 2018 après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2018,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 547 663,26
	Réalisé :	1 720 410,51
	Reste à réaliser :	672 987,43

Recettes	Prévu :	2 547 663,26
	Réalisé :	1 258 902,21
	Reste à réaliser :	151 255,35

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 371 517,26
	Réalisé :	6 212 846,40
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	8 371 517,26
	Réalisé :	8 977 863,87
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-461 508,30
Fonctionnement :	2 765 017,47
Résultat global :	2 303 509,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lallaing

Le Maire FONTAINE JEAN-PAUL

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le **SLD**
N° ID : 059-215903279-20190325-2019_3_03-DE

Séance du 25 mars 2019

L'an 2019, le 25 mars, le Conseil Municipal de Lallaing, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Paul FONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	25	29
		Pour : 16
		Contre : 13
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. FONTAINE Jean-Paul, Mme SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme MAES Françoise, M. ZEBBAR Kamel, Mme MARTIN Christelle, M. JENDRASZEK Michel, M. MEREU Marco, Mme BOUHMILA Nadège, M. PROVENZANO Antonio, Mme DAMIEN Laëtitia, M. NOIRET Patrick, Mme RUTKOWSKI Christiane, M. DELBASSEE René, Mme DEVIGNE Stella, Mme HAUDRECHY Annie, Mme NICOLE Paule, M. DANCOINE Thierry, Mme MARFIL Nicole, M. PIESSET Arnaud, Mme FATRAS Annie, M. LENGLIN Joël, M. ROBIN Bruno, Mme DUREUX Cathy, M. GRZEMSKI Christian

Procuration(s) :

Mme DUBOIS Jocelyne donne pouvoir à Mme BOUHMILA Nadège, M. THUMEREL José donne pouvoir à M. KLEE Alain, Mme WASSON Laurence donne pouvoir à Mme MARTIN Christelle, M. DELOEIL Noham donne pouvoir à M. MEREU Marco

Date de la convocation
19 mars 2019

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
28 mars 2019

Étai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOIS Jocelyne, M. THUMEREL José, Mme WASSON Laurence, M. DELOEIL Noham

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 mars 2019

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MARTIN Christelle

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

et publication du

28 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Paul FONTAINE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 25 mars 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	314 639,80
- un excédent reporté de :	2 450 377,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 765 017,47
- un déficit d'investissement de :	461 508,30
- un déficit des restes à réaliser de :	521 732,08
Soit un besoin de financement de :	983 240,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	2 765 017,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	983 240,38
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 781 777,09
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	461 508,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lallaing,

Le Maire FONTAINE JEAN-PAUL

